Syndicat Autonome des Fonctionnaires et Agents chargés du Contrôle des Transports Terrestres

SNCTT

Syndicat national des contrôleurs des transports terrestres

Syndicat National des Personnels Techniques et Administratifs et de services de l' Equipement et de l' Environnement

Monsieur Jean-François MONTEILS
Secrétariat Général

Grande Arche de la Défense

92055 Paris la Défense

Paris le 01 février 2012

Monsieur le Secrétaire Général,

Le 30 novembre 2011, l'intersyndicale des Contrôleurs des Transports Terrestres était reçue par le directeur de Cabinet de Monsieur le Ministre des Transports. Il s'agissait pour nous d'exposer nos craintes concernant la fusion du corps des CTT au sein d'un corps unique de B administratifs.

M. AYMERIC nous a réaffirmé le souhait de Monsieur Mariani de conserver un corps d'experts assurant la régulation du secteur des transports. Il a clairement exprimé sa volonté de faire en sorte que les compétences soit préservées notamment en faisant en sorte que les contrôleurs aient des raisons de rester sur leurs postes. Il a précisé que tout allait être mis en œuvre pour que le régime indemnitaire soit l'instrument de cette motivation des agents à ne pas quitter ces missions.

M.AYMECIC s'est donc engagé au nom du Ministre à vous saisir afin :

- d'assurer le maintien des effectifs liés aux missions
- de rappeler aux DREAL les règles de gestion de ces effectifs
- de mettre en place une revalorisation du régime indemnitaire des contrôleurs des

transports en augmentant la part fonction de la PFR ou en créant une prime spécifique liée aux missions de contrôle.

A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de la concrétisation de ces engagements, nous ne pouvons que constater l'absence de réponses sur les points évoqués ci-dessus.

La situation est d'autant plus urgente que certaines régions commencent à réduire les emplois de CTT pour répondre aux impératifs RGPP.

La mise en place de la PFR n'a pas répondu aux attentes de revalorisation de nos primes compte tenu des contraintes et de la pénibilité de notre métier. L'hémorragie des effectifs de contrôleurs partant vers d'autres fonctions est plus que jamais d'actualité. Il faudra certainement moins de temps que vous ne l'imaginez pour que les compétences disparaissent complétement en matière de contrôle des transports . Il est inconcevable que vous ne preniez pas les mesures adéquates.

C'est maintenant qu'il faut agir.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer monsieur le Secrétaire Général l'expression de notre haute considération.

Pour l'intersyndicale

Jacques DOTU	Pierre GUERIF	Angela ESON
Secrétaire Général du SNCTT FO	Secrétaire Général de l'UNSA SAFACTT	CGT PTAS